



**BPJEPS AF**  
**EDUCATEUR SPORTIF**  
BREVET PROFESSIONNEL  
JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTS  
ACTIVITÉS DE LA FORME



**FORMATION EN APPRENTISSAGE RÉMUNÉRÉE SUR 10 MOIS  
DE 18 À 30 ANS !**

**RENTÉE 3 SEPTEMBRE 2018**

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

**[www.proformat.fr](http://www.proformat.fr)**

**RETROUVEZ-NOUS**



[www.pro-format.fr](http://www.pro-format.fr)



ProFormat Sport



@proformatsport



**PRO FORMAT CAMPUS SPORT**

**19 allée Glück - 68100 Mulhouse**

Tél. 03 89 60 09 60 - 06 85 25 56 56 - [t.braun@pro-format.fr](mailto:t.braun@pro-format.fr)

SAS au capital de 100 000 € Siret 440 270 007 000 30 APE 8559 A

## A la fin de votre cursus, vous serez capable de :

- Encadrer des cours collectifs
- Mettre en œuvre des programmes de renforcement musculaire avec appareils ou charges lourdes
- Accueillir, orienter et prendre charge de façon personnalisée chaque client
- Participer à l'organisation, au fonctionnement et au développement de votre structure
- Participer à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations

# LE CONTENU DE LA FORMATION

## Cette formation se déroule en 4 Unités Capitalisables (UC)

**UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités de la Forme

**UC4** :

### A. Option COURS COLLECTIFS

Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Cours Collectifs »

### B. Option HALTÉROPHILIE ET MUSCULATION

Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1<sup>er</sup> niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie et Musculation »

- **Alternant en contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation
- Salarié en période de professionnalisation ou en congé individuel de formation
- Demandeur d'emploi
- Formation initiale : **6 000 € pour une option au choix A ou B**  
**7 200 € pour les deux options A et B**



# L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

- Durée : **10 mois**
- Rythme de l'alternance :  
1<sup>er</sup> semestre : 3 jours en centre de formation  
2<sup>e</sup> semestre : 2 jours en centre de formation
- Volume horaire :

**1 option** : 600 heures de formation

**2 options** : 750 heures de formation

600 heures en entreprise (au minimum)

• Entraînements aux tests sportifs **OFFERTS** :

**07/04 et 11/05 de 9h à 13h**

• Tests sportifs (T.E.P) :

**Mardis 29/05 et 17/07**

• Tests de sélection (écrit + entretien) :

**Vendredi 01/06 et Jeudi 19/07**

• L'évaluation est continue et se situe tout au long de la formation

• Démarrage : **3 septembre 2018**

• Journée d'intégration : **4 septembre 2018**

# LES AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- Contrat d'apprentissage possible jusqu'à la veille des 31 ans
- Formation **gratuite et rémunérée**
- Salaire non imposable dans la limite du SMIC annuel
- Statut de salarié
- Carte «d'Étudiant des Métiers»
- Prise en compte des années d'apprentissage dans le calcul de la retraite
- Aide de la Région pour le déplacement (0,04 cent / kilomètre pour trajet Pro Format-domicile)
- Aide de la Région pour le 1<sup>er</sup> équipement (remboursement de 80 €)
- Rémunération (salaire brut = salaire net)
- Exonération des charges salariales

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	EMPLOYEURS SECTEUR PRIVÉ	EMPLOYEURS SECTEUR PUBLIC
De 18 ans à moins de 21 ans	41% DU SMIC = 615 €	51% DU SMIC = 765 €
21 ans et plus	53% DU SMIC = 795 €	63% DU SMIC = 944 €

